

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 août à 18 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Patrick THIBOUT Maire.

Présents: Mr Patrick THIBOUT, Mr Pierre THIEBOT, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mme Mélanie SAMSON, Mr Christophe PIRAUBE, Mme Dominique BEGAULT, Mme Line MONCHATRE, Madame Patricia LARREY, Mr Luc BELMONT, Mr Jean-Luc POUILLE, Mme Brigitte ALLAIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Absents excusés : Mr Stéphane LABARRIERE a donné pouvoir à Mr Christophe PIRAUBE, Mr Bruno HEUVIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marguerite LE GUILLOU, Mr Ulrich GOUBERT a donné pouvoir à Mr Luc BELMONT.

Madame SAMSON a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2024 est adopté.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 1^{er} juillet 2024 et relatif au recouvrement de la compétence « Tourisme » par la commune membre de Cabourg,
- Zéro artificialisation – rapport triennal 2021/2023,
- Avis de la Communauté de Communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge sur la modification du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable), à valider par la Commune,
- Création d'un square et dénomination,

FINANCES

- Avenant N°1 pour les lots N°1 Travaux de VRD et N°2 Espaces verts et plantations (engazonnement et plantations) attribués à la l'Entreprise COLAS et la Société RPAY JARDINS et DESIGN - marché d'appel d'offres – Réaménagement du parking à l'angle de la Rue Guillaume-le-Conquérant et l'Avenue du Grand Hôtel ; déclaration de sous-traitance effectuée par l'Entreprise COLAS,
- Contrat de Territoire – NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE – Demande d'intégration des travaux pris en charge par la Commune de VARAVILLE réalisés conjointement avec les travaux du Département pour le Giratoire,
- Décision modificative N°1,

- Modification de la délibération N°1-2023 portant sur les tarifs communaux (caution salle des fêtes) prise lors de la séance du 23 novembre 2023,

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

2024-01 ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2024 ET RELATIF AU RECOUVREMENT DE LA COMPETENCE « TOURISME » PAR LA COMMUNE MEMBRE DE CABOURG

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 ; L.5211- 1; L.5211-5 et L.5214-16,

Vu le code général des impôts et notamment son articles 1609 nonies C,

Considérant que suite au recouvrement de la compétence « *Promotion du tourisme : dont la création d'office de tourisme* » par la commune de Cabourg depuis le 1^{er} janvier 2024, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge s'est réunie le 1^{er} juillet 2024 afin d'évaluer le montant des charges transférées à ladite commune membre.

Considérant que pour être opposable, le rapport de la CLECT se doit d'être approuvé par les conseils municipaux des communes membres dans les trois mois suivant sa transmission par le Président de la commission.

Considérant que ledit rapport s'est vu transmis par voie électronique le 30 juillet 2024,

Considérant que seule la commune membre de Cabourg verra son attribution de compensation impactée à la suite de cette procédure.

Considérant que les attributions de compensation des autres communes membres resteront inchangées.

Après exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, à 13 voix POUR (dont 3 pouvoirs) et 1 ABSTENTION (Mr Christophe PIRAUBE) :

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées en date du 1^{er} juillet 2024 relatif au recouvrement de la compétence « Promotion du tourisme : dont la création des offices de tourisme » par la commune de Cabourg.
- **AUTORISE** la transmission de la présente délibération à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

2024-02 ZERO ARTIFICIALISATION – RAPPORT TRIENNAL 2021/2023

Monsieur le Maire présente le rapport triennal 2021/2023 qui a été établi et qui va être transmis à la Communauté de Communes « Normandie-Cabourg-Pays d'Auge ». Il est exposé que la Loi Climat § Résilience d'août 2021 fixe un objectif de diminution par deux de la consommation d'espace d'un territoire entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation d'espace de l'année 2011 à l'année 2020 (incluses), qui représente pour la Commune de Varaville une surface de **11,45 hectares**. Pour respecter la tendance générale fixée par la loi – déclinée ou en cours de déclinaison dans le SRADDET (Schéma

Régional d'Aménagement et de Développement Durable) ou le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale); la consommation d'espace d'ici à 2031 devrait tendre vers une surface de **5,72 hectares**.

Sur la période demandée, de 2009 à 2021, la consommation d'espaces s'est élevée à **23,12 hectares**.

Points importants qui sont rappelés :

Objectif de la consommation cumulée 2030 : 6 ha

Consommation annuelle moyenne : 1 hectare

Après exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, à 14 voix POUR (dont 3 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le rapport triennal 2021/2023 qui a été établi concernant le zéro artificialisation sur la Commune de VARAVILLE.

2024-03 AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE SUR LA MODIFICATION DU SRADDET (SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE), A VALIDER PAR LA COMMUNE,

REPORTEE

2024-04 CREATION D'UNE PLACE ET DENOMINATION

Après exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, à 14 voix POUR (dont 3 pouvoirs) :

- **APPROUVE** la création d'une place en face de la mairie,
- **ATTRIBUE** à l'espace devant la mairie référencé Section AD N°63, la dénomination suivante :

. « Place Brigade PIRON ».

FINANCES

2024-05 AVENANT N°1 POUR LES LOTS N°1 TRAVAUX DE VRD ET N°2 ESPACES VERTS ET PLANTATIONS (ENGazonnement et plantations) ATTRIBUES A L'ENTREPRISE COLAS ET LA SOCIETE RPAY JARDINS ET DESIGN – MARCHE D'APPEL D'OFFRES – REAMENAGEMENT DU PARKING A L'ANGLE DE LA RUE GUILLAUME-LE-CONQUERANT ET L'AVENUE DU GRAND HOTEL

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du marché de travaux pour le réaménagement du parking situé à l'angle de la Rue Guillaume-le-Conquérant et l'Avenue du Grand Hôtel, les titulaires du lot N°1 Entreprise COLAS située 25 rue de l'Avenir à CARPIQUET et du lot 2 RPAY JARDINS ET DESIGN située D 613 – 259 Route de Lisieux à FIRFOL, ont présenté un avenant :

- Lot N°1 Entreprise COLAS, le Montant initial HT : 113 933 € ; plus-value HT de 8 651 € ; Nouveau montant HT 122 854 € (147 101 € TTC).
- Lot N°2 RPAY JARDINS ET DESIGN, Montant initial HT : 12 444 € ; plus value HT de 5 290,53 € ; Nouveau montant HT 16 852,77 € (20 223,53 € TTC).

- Le titulaire du lot 1 Entreprise COLAS a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct : au profit de NORMANDIE BORDURES – 7 Hameau des Dumonts - 14860 Amfréville, en vue de lui confier la réalisation de bordures T2 et caniveau CC1 pour un montant de 14 267,40 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 19 juin 2024 a donné son accord pour ces deux avenants ainsi que pour la déclaration de sous-traitance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix POUR (dont 3 pouvoirs) :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants et déclarations de sous-traitance correspondants avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

2024-06 CONTRAT DE TERRITOIRE – NCPA- DEMANDE D'INTEGRATION DES TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE VARAVILLE QUI REALISES CONJOINTEMENT AVEC LES TRAVAUX DU GIRATOIRE

Afin d'obtenir des subventions de la part de la Région, Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil municipal, qu'il est impératif de demander auprès de l'Intercommunalité « NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE » que soient intégrés les travaux qui sont pris en charge par la Commune de VARAVILLE dans le projet de contrat de territoires : soit :

- Cheminements et bordures,
- Equipement et signalisation,
- Arrêts bus,

Pour un montant total de 79 684,00 € HT.

La maquette financière du contrat sera finalisée entre la Région et la Communauté de Communes « NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix POUR (dont 3 pouvoirs) :

- **VALIDE** la demande auprès de l'Intercommunalité « NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE », afin d'obtenir des subventions de la Région.

2024-07 DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne-Marguerite LE GUILLOU Adjointe en charge des finances, qui précise que les décisions modificatives sont nécessaires, elles permettent de prendre en compte les décisions prises durant l'année qui n'étaient pas initialement prévues au budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu le budget primitif principal 2024,

Il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif 2024 en dépenses de fonctionnement puis en dépenses d'investissement,

Madame Anne-Marguerite LE GUILLOU propose de modifier les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	618	Divers	-4 350,00 €
	673	Titre annulé sur exercice antérieur	+4 350,00 €
TOTAL			0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR (dont 3 pouvoirs) :

➤ **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

2024-08 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°1-2023 PORTANT SUR LES TARIFS COMMUNAUX (CAUTION SALLE DES FÊTES) PRISE LORS DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne-Marguerite LE GUILLOU Adjointe en charge des finances qui expose au Conseil municipal que la caution demandée lors de la réservation de la Salle des fêtes, ne le sera plus dans l'avenir ; d'où la nécessité de modifier la délibération N°1-2023 portant sur les tarifs communaux. Seule l'attestation d'assurance des locataires sera nécessaire pour réserver la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix POUR (dont 3 pouvoirs) :

- **D'APPROUVER** la modification de la délibération N°1-2023 portant sur les tarifs communaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire précise que le projet pour ralentir la circulation au Bourg (D27) est en cours ; les panneaux qui ont été commandés ne sont pas encore livrés. La vitesse sera réduite à 30 km/heure.

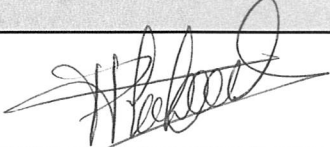
Monsieur THIBOUT précise que la Mairie vient d'avoir une demande du Département pour qu'une déviation soit mise en place pendant la réalisation de travaux sur la Commune de TROARN ; les poids lourds passeront par la D27. Monsieur le Maire indique qu'il va répondre négativement.

- Intervention de Madame SAMSON Mélanie, au sujet des excréments des gens du voyage dans les chemins, qui ne sont pas retirés par les services de la Communauté de Communes « NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE ».
- Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil municipal que les containers situés Rue Malhéné, ont été retirés car ils débordaient de sacs. Un panneau avec la mention « interdiction de déposer des ordures » va être installé.
- Madame BEGAULT prend la parole, afin de signaler qu'il faudrait indiquer que dans les marais, le ramassage des sacs jaunes s'effectue le mardi.

- Madame LE GUILLOU rappelle la date importante du 19 août, où une grande cérémonie va se dérouler en mémoire des Combattants de la « Brigade PIRON » de 10 h30 à 11 h30 en présence de militaires, d'une délégation de Belges et des Autorités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 38.

ARRET DU PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOÛT 2024

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	SIGNATURES
THIBOUT Patrick	Maire	
SAMSON Mélanie	3ème Adjointe -Secrétaire	